



# APPEL D'OFFRES PLATEFORMES IBiSA 2025

## Modalités de l'appel d'offres

### A qui s'adresse l'appel d'offres ?

L'appel d'offres Plateformes IBiSA 2025 s'adresse :

- À toutes les plateformes répertoriées dans l'annuaire IBiSA à **jour sur leurs précédents contrats IBiSA** (tous les financements obtenus ont été dépensés ou engagés à la date de la réunion de sélection du comité directeur en novembre 2025).  
*NB : Les plateformes ayant obtenu un financement à l'appel d'offre 2024 ne sont pas éligibles à l'appel d'offres Plateformes 2025.*
- Aux plateformes souhaitant obtenir une labellisation IBiSA.

*NB : Tout changement de périmètre avec l'intégration ou la suppression d'activités dans une plateforme déjà labellisée nécessite le dépôt d'un dossier (procédure « Plateforme labellisée ») décrivant les modifications et leur impact sur l'activité de la plateforme.*

### Modalités et calendrier de l'appel d'offres

Les plateformes déjà labellisées devront, avant le **7 avril 2025 à minuit** :

- Actualiser leurs informations en ligne sur le [site web](#) du GIS IBiSA, concernant l'organisation et les services de la plateforme.
- Déposer sur le site un dossier scientifique, qui décrit l'activité de la plateforme et sa spécificité, ainsi que les développements méthodologiques et la demande d'équipement.

Les plateformes non encore labellisées, qui souhaitent déposer une demande de labellisation associée ou non à un financement IBiSA en 2025, devront, avant le **3 mars 2025 à minuit** :

- Compléter un dossier en ligne sur le site web. Ce dossier en ligne constitue le dossier de présélection et les résultats de cette présélection seront communiqués à compter du **10 mars 2025**.
- Les plateformes présélectionnées devront déposer un dossier scientifique complet avant le **7 avril 2025 à minuit**.

*NB : Une présélection n'équivaut ni à un label, ni à une promesse de financement en 2025. Après la présélection un retour sera fait aux plateformes pour les guider dans la préparation de leur dossier. Labels et financements ne seront accordés qu'après étude du dossier scientifique et visite par des membres du conseil scientifique.*

Le conseil scientifique remettra ses recommandations au comité directeur qui fera connaître sa décision de label et/ou de soutien en novembre 2025.

	<b>3 mars 2025 Deadline 1</b>	10 mars 2025 Présélection	<b>7 avril 2025 Deadline 2</b>	Avril 2025 à Octobre 2025	Novembre 2025
<b>Demandes de labellisation</b>	Création d'un dossier en ligne	Présélection par le conseil scientifique	Dépôt d'un dossier scientifique pour les plateformes présélectionnées	Organisation de visites sur sites Possibilité pour les plateformes d'actualiser leur plan de	Décision du comité directeur et retours aux plateformes
<b>Plateformes labellisées</b>			Actualisation du dossier en ligne + Dépôt d'un dossier scientifique	financement et l'état d'avancement des précédentes conventions	

## Actions thématiques

Le GIS peut favoriser certaines thématiques afin de soutenir le développement de plateformes dans un domaine ou une technologie donnée. Les plateformes proposant des services autour de ressources, pour lesquelles les demandes des laboratoires sont croissantes, tels que les organoïdes et les cellules souches pluripotentes, ou dans des domaines stratégiques tels que l'exposome ou les arthropodes vecteurs, ont fait l'objet de ce type d'action les années précédentes, et continuent d'être incitées à postuler. D'autre part, les demandes visant à une démarche 3R dans les domaines où celle-ci est pertinente, seront aussi prioritaires.

Cette action de soutien à des domaines émergents pourra concerner la mise en place de réseaux et/ou des investissements nécessaires au développement de l'activité de service offert à la communauté. Les dossiers concernés suivront la même procédure que les premières demandes de labellisation.

## Renouvellement des labels

Le renouvellement des labels IBiSA se fait lors d'une réponse à l'appel d'offre annuel. La non-obtention de financements IBiSA à deux reprises consécutives pourra entraîner la délabellisation de la plateforme concernée. Une plateforme n'ayant pas déposé de demandes de financements depuis plus de 5 ans pourra être visitée par le conseil scientifique pour le renouvellement de son label IBiSA.

## Plateformes d'INBS inscrites sur la feuille de route

Pour les demandes de labellisation et de changements de périmètres des plateformes incluses dans les infrastructures de recherche nationales de biologie-santé (INBS) inscrites sur la feuille de route du Ministère, il est recommandé qu'elles soient accompagnées de la validation du coordinateur scientifique de l'INBS concernée.

## Évaluation des plateformes multisites

La structuration progressive des moyens de mesure a vu émerger, au fil des années, l'apparition de grandes plateformes multisites regroupant de nombreux plateaux dans un domaine donné. L'analyse de ces structures par le conseil scientifique prendra en compte en particulier : **i) la plus-value** apportée par l'existence de ces réseaux, et **ii) la conformité de chacune des composantes** de ces plateformes ou réseaux de plateformes en regard de la [charte IBiSA](#), en particulier leur ouverture.

## Contacts

### Questions sur les modalités de l'appel d'offres :

Agnès Ndiaye, gestionnaire du GIS IBiSA, [agnes.ndiaye@inrae.fr](mailto:agnes.ndiaye@inrae.fr)

### Questions liées au fonctionnement du site web :

Stéphane Dorschner, webmaster, [ibisa@ibisa.net](mailto:ibisa@ibisa.net)



# APPEL D'OFFRES PLATEFORMES IBiSA 2025

## Modalités d'examen des projets déposés

### Composition des dossiers de candidature

Le dossier de candidature comporte deux parties :

- Un dossier à remplir en ligne sur le site web, qui comporte des informations sur l'organisation et les services de la plateforme. Il est le seul nécessaire pour l'étape de présélection des premières demandes de labellisation et doit être actualisé pour les plateformes déjà labellisées. À noter que pour les plateformes labellisées, ces informations en ligne peuvent être actualisées au fil de l'eau et sont utiles pour alimenter la base de données du GIS IBiSA.
- Un dossier scientifique, qui décrit l'activité et les développements méthodologiques de la plateforme, ainsi que son projet d'acquisition d'équipements.

Les informations en ligne constituent le dossier de présélection pour les plateformes non labellisées et sont examinées par les membres du conseil scientifique. Si l'avis du conseil scientifique est positif, les plateformes présélectionnées devront déposer un dossier scientifique et suivre une procédure identique aux plateformes candidates déjà labellisées (voir plus bas).

Le dossier scientifique est expertisé par deux membres rapporteurs du conseil scientifique et envoyé à deux experts externes, dont au moins un exerçant à l'étranger. Ce dossier est complété par un document contenant des informations extraites du dossier rempli en ligne mentionné ci-dessus. Les experts externes évaluent la qualité des projets scientifiques et technologiques réalisés ou programmés sur la plateforme et la pertinence de la demande d'équipement et de financement. Une visite sur site est effectuée par les membres du conseil scientifique afin de discuter des activités de la plateforme en regard de la [charte IBiSA](#).

À l'issue de cette visite sur site, et au vu de l'opinion des experts extérieurs sollicités, le conseil scientifique émet des recommandations qui sont transmises au comité directeur pour décision finale sur la labellisation et sur la demande de financement. Dans certains cas, un label à deux ans est attribué pour permettre aux plateformes de mieux se conformer à l'ensemble des critères du GIS IBiSA. Un financement y est en général associé.

## Questions fréquentes

### Qu'est-ce qu'IBiSA soutient ?

IBiSA attribue des subventions d'aide à l'achat d'équipements coûteux. Les dossiers prévoyant des cofinancements pour ces achats (instituts, régions, CPER, organisations caritatives...) seront privilégiés. IBiSA peut exceptionnellement financer des contrats à durée déterminée (CDD), mais uniquement pour aider au développement de méthodologies innovantes sur les plateformes. Les projets de recherche, qui pourraient être financés par des appels d'offre classiques d'autres agences (ANR, INCa...) ne sont pas éligibles à un soutien IBiSA. IBiSA peut relayer des demandes en ITA des plateformes (pour assurer le fonctionnement régulier de la structure) auprès des organismes participants au comité directeur avec des recommandations. Les décisions d'attribution des postes statutaires restent bien évidemment de la responsabilité de ces organismes.

### Qu'est-ce qu'IBiSA ne soutient pas ?

Le budget actuel d'IBiSA ne permet plus de satisfaire des demandes de CDD en support de la démarche Qualité. Ce type de demande peut être toutefois relayé auprès des organismes. IBiSA ne soutient pas de CDD dont la mission serait d'assurer le service régulier aux utilisateurs, ni le fonctionnement régulier des plateformes, et en particulier les contrats de maintenance des équipements. Ceux-ci devront être assurés par la facturation adéquate de prestations. Les montants attribués par IBiSA ne peuvent faire l'objet de frais de gestion.

### Peut-on modifier le périmètre d'une plateforme IBiSA au moment de l'appel d'offres ?

Oui, cela peut être l'occasion de regrouper plusieurs plateformes de taille réduite pour obtenir une masse critique suffisante, ou réorienter des activités. Dans certains cas, le rapprochement a pu être recommandé par le conseil scientifique d'IBiSA. En cas d'évolution du périmètre, une nouvelle demande de labellisation doit être déposée.

## Composition des dossiers scientifiques

Le dossier de présélection devra être déposé sur le site, et se compose d'une brève description des activités de la plateforme et de son organisation. Certaines de ces informations sont extraites automatiquement du site et jointes au dossier scientifique pour l'expertise externe.

Le dossier scientifique complet, qui devra être déposé, en anglais, sur le site comprend :

- Une description des prestations offertes, des spécificités, et pour les plateformes multisites, un descriptif des moyens de pilotage mis en place pour assurer la cohérence de l'ensemble (2 pages maximum).
- Une description de quelques projets phares (5 au maximum) réalisés dans les 5 dernières années ou en cours de réalisation sur la plateforme. Pour chaque projet, le laboratoire porteur, le mode de financement et les publications issues du projet seront indiquées, ainsi que la contribution de la plateforme à la réalisation du projet (3 pages maximum, références comprises).

- Une description des développements méthodologiques et des mises à niveau techniques envisagées pour les 3 ans à venir, avec les prévisions des besoins.
- Une justification de l'achat d'équipement complémentaire (3 pages maximum) : nature de l'équipement, équipes utilisatrices, projets scientifiques en cours ou prévus justifiant l'achat du matériel, complémentarité avec les équipements déjà disponibles sur la plateforme et dans l'environnement. Doivent être aussi ajoutés une description des personnels qui prendront en charge le nouveau matériel et un plan de financement précis pour l'achat (coût du matériel justifié par un devis négocié si le projet le permet, montant du ou des financements acquis ou en cours de demande en précisant les co-financiers, et la part de financement demandé à IBiSA).